CAP **N2**

À VOUS DE DONNER CORPS



VOTEZ LA CGT

ÉLECTIONS PRO 2026

« ENCADREMENT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

VOTEZ

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

ÉLECTIONS PRO 2026
« ENCADREMENT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

PROFESSION DE FOI



CAP : Commission Administrative Paritaire

N° 2 « ENCADREMENT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTONS CGT

Cadres de toutes les directions : faire reconnaître nos responsabilités, défendre nos droits et le sens de nos missions.

QUI SOMMES-NOUS ?

La CGT défend les directeurs des services de greffe judiciaires, les attachés, les cadres PJJ, les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation et les ingénieurs. Essentiels au fonctionnement de la Justice, ces personnels doivent être écoutés et reconnus, sans avoir à choisir entre leurs responsabilités et leurs droits. Nous portons un syndicalisme de combat, indépendant et solidaire. Nos représentants expérimentés connaissent les métiers des différentes directions. Présents sur le terrain, ils écoutent vos difficultés et vous accompagnent dans vos démarches, vos recours et la défense de vos conditions de travail.

Notre force est aussi confédérée : nous portons les revendications aux niveaux ministériel, interministériel et gouvernemental. Les questions de salaires, de retraites et de statut dépassent les frontières d'un corps. Nous construisons les convergences entre cadres et équipes pour obtenir des moyens, préserver les missions et faire respecter les droits de chacun. Un syndicat démocratique doit rendre compte de son mandat. Nous défendons des règles transparentes, des décisions explicables et un service public garant de la neutralité et de l'égalité. Contre les pressions, les discriminations et les logiques d'austérité, nous vous défendons juridiquement et collectivement.

Notre principe est simple : exercer des responsabilités ne doit jamais vous obliger à renoncer à vos droits. Avec la CGT, aucun cadre ne doit rester isolé face à une décision injuste.

UNE CAP, À QUOI ÇA SERT AUJOURD'HUI ?

La CAP examine certaines décisions individuelles des titulaires : refus de titularisation, discipline et recours contre l'évaluation. Elle peut aussi être saisie, dans les cas prévus, pour des refus de temps partiel, de télétravail ou d'utilisation du compte personnel de formation. Vos élus vous accompagnent.

UNE CAP, COMMENT ÇA FONCTIONNE EXACTEMENT ?

Elle réunit les représentants du personnel élus et ceux de l'administration. Vos élus préparent les dossiers avec vous, examinent les pièces et défendent vos arguments. Ils demandent des explications et font respecter les garanties de procédure. La CAP rend un avis ; l'autorité administrative prend la décision et doit expliquer à la commission pourquoi elle s'écarte de son avis.

Voter CGT, c'est choisir une représentation expérimentée, compétente et solidaire, connaissant les contraintes de l'encadrement. Du 3 au 10 décembre 2026, donnons du poids à une défense collective de vos situations individuelles, dans toutes les directions du ministère.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter CGT pour :

- **défendre nos métiers, nos droits et reconnaître nos responsabilités ;**
- **gagner des salaires et des conditions de travail dignes ;**
- **préserver les missions et les principes du service public.**

Notre bilan

DÉFENDRE LES CADRES, PRÉSERVER LE SERVICE PUBLIC

Depuis quatre ans, malgré les compétences réduites des CAP et un pouvoir administratif renforcé, nous avons accompagné vos situations et porté vos revendications statutaires pour faire reconnaître votre travail et les moyens de l'exercer.



Notre bilan (suite)

Salaires et carrières : notre action
Le baromètre Ugict-CGT 2025, tous secteurs confondus, confirme nos alertes : 65 % des cadres placent le salaire en priorité, un sur deux le juge inadapté à sa charge ; 63 % travaillent plus de 40 heures, 28 % plus de 45 heures par semaine. Pour 59 %, la charge a augmenté. Nous avons dénoncé un RIFSEEP sous-évaluant le terrain et défendu des salaires à la hauteur des responsabilités : le rattrapage du point d'indice, la refonte des grilles, l'harmonisation des primes par le haut, des promotions privilégiant l'ancienneté et un accès élargi aux grades supérieurs. La CGT a obtenu la NBI pour de nombreuses fonctions d'encadrement et porté des projets statutaires dans toutes les directions du ministère.

Santé au travail : nos interventions
Nous avons alerté sur les postes vacants, la surcharge et les réformes subies sans moyens. Nous avons dénoncé l'empilement des projets : procédure pénale numérique, CJPM, fusions de juridictions, projet SURE, et demandé d'en évaluer les effets. Nous avons porté la prévention des risques psychosociaux, trop souvent individualisés malgré leurs causes structurelles : sous-effectifs, organisations dégradées, outils inadaptés. Nous avons défendu des outils fiables et intuitifs, une étude d'impact avant déploiement et un droit effectif à la déconnexion. Nous avons combattu les reculs des droits en maladie et défendu repos, équilibre des vies professionnelle et personnelle.

Mobilité et formation : défendre la transparence
Face à l'opacité accrue des mobilités et avancements après le retrait des compétences des CAP, nous avons contesté profilage abusif, arbitrages illisibles et restrictions de droits. Nous avons porté le retour des représentants du personnel dans les CAP mobilité et avancement et la publication de tous les postes vacants, y compris interministériels. Nous avons défendu l'importance de la formation à chaque prise de poste, l'accès au temps partiel, au CPF, à la titularisation sans pénaliser les parcours.

Égalité et service public : nos engagements
La CGT a porté l'égalité salariale, la revalorisation des métiers féminisés et des promotions équitables. Nous avons combattu la pénalisation du temps partiel et demandé des encadrants formés contre les discriminations et un référent égalité doté de moyens dans chaque service. Face à l'extrême droite, nous avons réaffirmé l'égalité, la neutralité et l'impartialité du service public, et l'obligation de refuser un ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Nous avons défendu les agents face aux pressions et le sens de leurs missions.

Voter CGT, c'est renforcer une représentation indépendante et solidaire pour défendre les cadres, leurs métiers et le service public.

NOS REVENDICATIONS !

1. **Revaloriser les rémunérations :** rattraper les pertes de pouvoir d'achat par la **hausse du point d'indice et la refonte des grilles ;** harmoniser les indemnités par le haut et les **intégrer au traitement indiciaire** pour reconnaître les responsabilités exercées.
2. **Ouvrir les carrières :** favoriser l'avancement à l'ancienneté, **fusionner les deuxième et troisième grades** des corps concernés et ouvrir l'accès à la **hors-échelle A par un repyramidage ambitieux.**
3. **Garantir une formation adaptée** à chaque nouvelle prise de poste.
4. **Recruter par concours** pour pourvoir les postes vacants et donner aux cadres les moyens d'exercer leurs missions.
5. **Rétablir les compétences des CAP :** abroger la loi de transformation de la fonction publique et **rendre aux élus l'examen des mobilités et des avancements,** avec des critères transparents.
6. **Garantir des mobilités justes :** mettre fin au profilage abusif, **publier tous les postes vacants, y compris en interministériel,** et instaurer **un moratoire sur les restructurations,** notamment les regroupements de SAR et la réforme budgétaire, pour préserver les parcours et la continuité du service public.
7. **Protéger la santé :** prévenir les risques psychosociaux, garantir la déconnexion et l'équilibre des temps de vie ; **aménager les fins de carrière, adapter les missions et reconnaître la pénibilité,** en refusant l'allongement imposé des carrières.
8. **Garantir les moyens :** des outils fiables et ergonomiques, évalués avant déploiement, des missions recentrées et un **plan de formation continue ambitieux pour les cadres.**
9. **Réaliser l'égalité professionnelle :** transparence salariale, revalorisation des métiers féminisés, promotions équitables avec des quotas temporaires si nécessaire, temps partiel sans pénalisation ; former les encadrants et donner des moyens à un **référent égalité dans chaque service.**

Pour tout savoir
· Docs pour les nulos
· Livrets revendicatifs…
· Tracts et actions au quotidien….

www.cgt-justice.fr
www.cgtpenitentiaire.com
www.cgtspip.org
www.cgtpjj.fr

ÉLECTIONS PRO 2026
« ENCADREMENT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE »

LISTE DES CANDIDATURES



ÉLECTIONS PRO 2026			
1	M BILLY Henri-Ferréol	DSJ - SAR CA Pau	Directeur des services de greffe judiciaires
2	Mme POSADSKI Aurélie	DPJJ - UEMO Montreuil	CADEC PJJ
3	M RAPENNE Denis	SG - DRHAS Nancy	Attaché
4	Mme DUTEMPS Dominique	DSJ - CA Versailles	Directrice des services de greffe judiciaires
5	M ETCHEVERRY Eneko	DGAP - SPIP 93	DPIP
6	Mme Chérazad BONNEAU	DPJJ - STEMO Centre Val-de-Marne	DS
7	Mme BARRY Claire	DPJJ - UEAJ Carpentras	CADEC PJJ
8	M CHARRIOUX Arthur	DSJ - TJ Mamoudzou	Directeur des services de greffe judiciaires
9	M LENOIR Jean-François	DPJJ - UEMO Château d'eau Paris	CADEC PJJ
10	Mme BON Marion	DGAP - ALIP Morlaix	DPIP
11	Mme DARMON Marie-Line	SG - SIM/BSPI	Attachée
12	Mme LIEUTAUD Sophie	DPJJ - UEMO Reims	CADEC PJJ
13	Mme BIDET Emilie	DGAP - SPIP 91	DPIP
14	Mme LOMBARD Jessie	DSJ - TJ Évry	Directrice des services de greffe judiciaires
15	Mme DUMAY Emilie	DSJ - TJ Perpignan	Directrice des services de greffe judiciaires
16	Mme MEINDL Axèle	DPJJ - STEMO Sud Yvelines	DS PJJ

VOTEZ DU 3 AU 10 DÉCEMBRE